

# Rapport d'activité 2023



**Résonance**  
leur avenir, notre futur

# Pôle Parentalité et Insertion



## ÉDITORIAL

L'évolution législative et sociétale ainsi que les travaux de recherche nous invitent à repenser notre modèle d'intervention, questionner la place de la famille en reconsidérant nos positionnements institutionnels et nos pratiques professionnelles. Si jusqu'à présent, nos interventions se construisaient autour des faiblesses des personnes accompagnées, ce sont désormais leurs compétences, leurs ressources mais aussi leurs participations actives qui sont recherchées. Ce concept bouscule nos habitudes mais aussi celles de nos partenaires et in fine des personnes accompagnées. Créer un environnement capacitant renvoie à la notion de

Yann Mentzer, Directeur

confiance, de respect partagé, d'écoute active et de transparence dans les échanges et actes posés. Ces fondamentaux contribuent au développement du pouvoir d'agir. A travers un accompagnement « cococo » (coopératif, construit, collaboratif...), nous aidons l'usager à prendre conscience de ses potentialités en encourageant son pouvoir d'agir. Agir c'est choisir, décider de prendre une direction, choisir un chemin plutôt qu'un autre, au moment que l'on choisit ! Ce changement de paradigme s'opère pas à pas mais le mouvement est engagé ! Je tiens à remercier nos partenaires et l'ensemble de l'équipe du Pôle.

## ACTIVITÉ

### Le Portail : dispositif ALT

Le dispositif dispose de 38 places avec plusieurs portes d'entrée.

Taux d'occupation  
de 87,21%.

12 096 journées réalisées  
(-7% / 2022)

52 personnes, soit 29 ménages, ont été accueillis.

Temps moyen de la prise en  
charge des ménages sortis  
en 2023 : 17,5 mois

17 personnes soit 12  
ménages sont sortis en  
2023. 60% vers un logement  
autonome.

## Le Portail : dispositif ASLL

37 ménages, équivalant à 75 personnes, ont été accompagnés. 75% des ménages sont locataires du parc social, 25% résident dans le parc privé. La cible : 30% d'homme seul, 22% de femme isolée, 27 % de ménages monoparentaux (24% de femmes), 16% de couples avec enfants et 5% de couples sans enfant. 38% des ménages sont bénéficiaires du RSA, 24% ont des ressources liées à une activité professionnelle. Les usagers entre 25 et 49 ans représentent 60% des personnes accompagnées. Ces mesures ont permis à 4 ménages de retrouver un autre logement et à 19 ménages de considérablement baisser ou solder leur dette. L'expulsion locative a pu être évitée pour 11 ménages.

## Le SEADR

Le SEADR a accompagné cette année en file active 36 enfants, au sein de 21 familles, soit + 7% d'activité par rapport à 2022. Notons une baisse d'activité sur le premier semestre (entre 13 et 17 mesures/20, pas de liste d'attente) puis une montée en charge sur le second semestre. 91% des placements à domicile sont exécutés dans un cadre judiciaire : 3 mesures ont été menées dans le cadre administratif et 33 dans le cadre judiciaire. 20 nouvelles admissions dont 3 sont dans un cadre administratif cette année. Les motifs d'orientation vers le SEADR sont multifactoriels mais pour 85% des enfants leur développement physique, affectif, social et cognitif est gravement compromis. La moyenne d'âge à l'admission est de 3 ans et 6 mois. Cette moyenne haute s'explique par le fait que 16 enfants sont dans la tranche d'âge 0-3 ans, 16 ont entre 3 et 6 ans et 4 ont déjà entre 6 et 9 ans. Ces dérogations répondent aux besoins dans le cadre d'accueils de fratries, qui représentent 11 familles

## Le CPERD

5 236 journées ont été réalisées (-9%/2022). 14 familles ont été accompagnées contre 11 en 2022. Il est à noter que nous avons rencontré et étudié la situation de 23 ménages et en avons présenté 13 à la CPPE. Sur les 14 ménages accompagnés, 11 ont été orientés par la CPPE en 2023.

Sur les 14 familles, 11 étaient locataires de leur logement et 3 bénéficiaient d'un logement loué par l'Association. 7 familles résidaient dans le secteur

## Le Portail : dispositif LPE

34 ménages différents ont été accompagnés. 23 nouveaux ménages ont été concernés par l'action : 28 adultes et 32 enfants soit 60 nouvelles personnes. 57% des nouveaux ménages accompagnés étaient des familles monoparentales, 70% résident à Colmar. En 2023, 129 visites à domicile ont été réalisées, 218 heures de déplacements, 320 échanges téléphoniques et 270 mails envoyés à destination des bénéficiaires de l'action et des partenaires.



de 2 à 4 enfants, soit 52% des accompagnements. 17 familles vivent à Colmar ou couronne colmarienne, 7 sur le territoire de Guebwiller, 9 sur le territoire de Sainte-Marie-Aux-Mines, 1 à Rouffach et 2 à Ribeauvillé. Les compositions familiales représentent 21 couples, 11 mères isolées et 4 pères isolés. 9 enfants accompagnés cette année bénéficient d'une notification MDPH et d'un accompagnement par un dispositif de soins et/ou un AESH en milieu scolaire.

Nous avons opéré 4 replis cette année, d'une durée moyenne de 6,25 jours, pour un total de 25 jours. 3 ont été réalisés en MECS et 1 en Centre Maternel au profit d'une dyade mère-enfant. 13 sorties ont été enregistrées. Pour 54% des situations (7 enfants), nous constatons un maintien de l'enfant au domicile : 4 sans mesure de suite. 1 mesure d'AEJ et 2 mesures d'AEMO. Pour 46% des situations (6 enfants), un placement en établissement ou famille d'accueil a été ordonné.

de Colmar, 5 sur Mulhouse et 2 sur Guebwiller/Wittelsheim. Les prescripteurs du CPERD étaient à 53% les espaces solidarité de la CeA, l'Unité Mère-Enfant de l'hôpital de Mulhouse pour 20%, la maternité pour 7%, les CHRS 7%, le Centre Maternel 6% et les établissements de la protection de l'enfance pour 7%. Majoritairement, les motifs de l'orientation des ménages ont été identifiés autour de la problématique de développement

physique, social, cognitif de l'enfant mais aussi liés à la sécurité affective de l'enfant. La moyenne d'âge des enfants était de 3,5 mois (6,5 mois en 2022 et 9,28 mois en 2021). A l'entrée dans le dispositif, 3 enfants étaient à naître, 3 avaient entre 0 et 1 mois, 6 entre 1 et 6 mois et 2 avaient entre 6 et 12 mois. 11 familles sur les 14 sont des couples avec un enfant. Nous notons que 50% des ménages manquent de soutien familial. Nous constatons un isolement notable des parents, 43% ne sont pas connectés avec d'autres personnes ou groupes sociaux (amis, familles). Nous identifions cette année, 2 parents comme ayant des conduites addictives. Dans 74% des ménages accompagnés, au moins un des parents présente des troubles psychiques.

## Le CM

Le Centre Maternel ne cesse de se renouveler pour assurer sa mission de prévention et de protection de l'enfance. En 2023, nous avons réalisé 644 journées, soit + 11% par rapport à l'année précédente (615 journées supplémentaires). 14 ménages ont été accompagnés (14 mères et 14 enfants), dont 6 mères et 5 enfants accueillis en 2023. 1 mère enceinte a également été admise en fin de grossesse.

Le travail avec les pères est, cette année encore, effectif par le biais d'un accompagnement renforcé au sein du logement en interne au rythme de 2 à 4 accompagnements/semaine. 4 familles ont été concernées par ces prestations. Sur injonction du juge des enfants, nous avons expérimenté l'aller vers en réalisant des visites à domicile hors les murs dans le logement de la famille à un rythme d'une intervention par semaine ; 2 familles ont été ciblées.

En 2023, 8 enfants et 11 mères ont été contraints par le cadre du placement judiciaire ou administratif, dont 4 mères mineures, 2 MNA et 8 mères présentes

En moyenne, 6,4 interventions hebdomadaires sont réalisées par famille (contre 5,8 en 2022). Cette hausse s'explique par l'augmentation de la fréquence des interventions à domicile, sur une période donnée, pour 4 ménages. Le système de répit a été mobilisé à 2 reprises pour une durée moyenne de 3 jours. L'astreinte a été sollicitée à 1 reprise dans le cadre de la gestion d'un conflit parental. L'accompagnement a pris fin pour 8 ménages soit 22 personnes dont 8 enfants. La durée moyenne de prise en charge est de 6,5 mois. Concernant les ménages sortants, nous constatons le maintien à domicile de l'enfant pour 5 ménages et pour les 3 autres, nous notons un arrêt anticipé à l'initiative des usagers.

au titre du placement de leur enfant. Aussi seulement 3 situations ont été admises par la CPPE. Ce constat de prépondérance des placements nous amène à réfléchir au développement des compétences des familles dans le cadre de l'aide contrainte.



5 mères et 5 enfants ont quitté l'établissement : 2 enfants ont été réorientés en établissement et en famille d'accueil, 1 accompagnement CPERD, 1 Placement Administratif à Domicile avec préparation d'un placement Tiers Digne de Confiance, 1 sortie avec retour au sein de la famille de la mère a dû se faire après seulement 2 jours d'accueil, la mère ne s'adaptant pas du tout au collectif. La durée moyenne de prise en charge des familles sorties en 2023 est de 6,8 mois.

## FAITS MARQUANTS

Cette année les équipes ont œuvré à consolider leurs pratiques, en remettant sur l'ouvrage l'ensemble des outils d'accompagnement. Pour le SEADR, nous avons notamment réécrit notre bilan d'accompagnement à l'aune des travaux sur les besoins de l'enfant et sur l'attachement, dans une démarche de compréhension et d'implication des familles. Le travail en binôme s'est également vu renforcé cette année, amenant une expertise

croisée et un portage plus contenant des familles. Fin 2023 au SEADR, nous accusons une suractivité de 3 mesures et 12 enfants sur liste d'attente. Pour répondre aux besoins, nous avons proposé une augmentation de notre agrément de 20 à 25 places, avec une augmentation des moyens. La CeA y a répondu favorablement pour une durée d'1 an.

Le CPERD a répondu à de nombreuses sollicitations de partenaires. La communication partenariale a été portée par toute l'équipe ; une réelle opportunité en terme de visibilité de l'offre de service sur les territoires. Afin de gagner en réactivité et en efficacité, le CPERD s'est installé dans les locaux rue Schuman à Mulhouse.

Cette année nous avons axé notre accompagnement sur le bien-être et la qualité de vie au CM. Une maîtresse de maison a rejoint l'équipe pluridisciplinaire, avec pour mission les accompagnements individuels et collectifs au savoir habiter et une attention particulière à l'amélioration continue du cadre de vie. Les logements ont également été dotés de nouveaux équipements électroménagers et mobiliers afin d'améliorer le confort et l'autonomie des résidentes. Les bénévoles de l'Association des Amis de Caroline et Gustave, mais également extérieurs par le biais d'engagements individuels ou d'autres associations, viennent régulièrement soutenir des ateliers cuisine, bricolage ou proposer des actions ponctuelles. Aussi, nous avons bénéficié de la mise en couleur des murs du rez-de-chaussée et des paliers du PPI par l'Association Entraid'Alsace, et d'une fresque grandiose et participative d'une artiste locale au grand cœur dans notre espace

multi-activité. L'engagement et les talents d'une photographe professionnelle, de deux coiffeuses et de notre monitrice éducatrice au maquillage ont permis d'offrir aux résidentes et aux enfants une mise en beauté et une séance photo professionnelles sur une journée. Les résidentes sont particulièrement touchées par ces dons de soi et de temps.

L'atelier « sensibilisation aux économies d'énergies » à destination du public accompagné a été proposé par les professionnels du PPI. L'intervention, réalisée au sein du centre socio-culturel de Colmar, avait pour objet de sensibiliser les personnes aux consommations quotidiennes d'énergie. Il a permis d'acquérir des savoirs faire et des savoirs être en favorisant un meilleur confort de vie des usagers et ainsi de faire des économies d'énergie et d'argent ! L'intervention s'est décomposée en 3 séances ludiques, accessibles et pratiques.

Cette année nous avons enrichi l'accompagnement social proposé aux ménages par un diagnostic technique et thermique du logement. Nous nous sommes associés à Alter Alsace Energies pour la réalisation d'une évaluation du bâti, des organes de chauffage, de la ventilation et de l'eau chaude sanitaire.

## PROJETS ET PERSPECTIVES

- Pérenniser le CPERD ;
- Poursuivre les travaux engagés sur Livia/Arcade ;
- Poursuivre les réflexions sur le pouvoir d'agir et les compétences des familles ;
- Participer activement aux travaux de la CeA sur la convergence des activités ;
- Participer au COFIL des Centres Parentaux en étant force de proposition ;
- Poursuivre le travail d'équipe sur les outils et les indicateurs de performances ;
- Regrouper les services extérieurs (CPERD, Portail et SEADR) dans un même espace de travail.





**Résonance**  
leur avenir, notre futur

---

10 chemin des Confins, 68124 Logelbach  
Tél : 03 89 27 04 01  
Email [info@resonance.alsace](mailto:info@resonance.alsace)  
[www.resonance.alsace](http://www.resonance.alsace)